



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Jeudi 19 septembre 2024 à 18 H
Procès-Verbal

Le Bureau Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le jeudi 19 septembre 2024, à 18 H, dans Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le vendredi 13 septembre 2024 et affichée le vendredi 13 septembre 2024.

Présents : Irène FELIX, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Alain MAZÉ, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT,

Excusés : Yann GALUT, Richard BOUDET, Marie-Christine BAUDOUIN (donne pouvoir à Irène FELIX), Patrick BARNIER, Bruno FOUCHET (donne pouvoir à Bernard DUPERAT), Stéphane GARCIA, Stéphane HAMELIN, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la Présidente aborde l'ordre du jour du Bureau Communautaire à 18 H 05.

12 - présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du mercredi 4 septembre 2024 :

Mme la Présidente soumet aux Membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 4 septembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

1. Rue Pierre Latécoère à Bourges – Acquisition à la Ville de Bourges d'un délaissé de voirie cadastré EK 267

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'autoriser l'acquisition, à la Ville de Bourges, au prix de 20 € HT/m², de l'emprise cadastrée EK 267, sise Rue Pierre Latécoère à Bourges, d'une superficie totale de 638 m², selon le document d'arpentage ;
2. D'autoriser la prise en charge des frais d'acte par Bourges Plus, qui s'y oblige ;
3. D'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
4. De solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Adopté à l'unanimité

2. ZAC Lahitolle – Rue de la Salle d'Arme à Bourges – Parcelle CE 304- Cession à la société LINKCITY

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver la cession par Bourges Plus de la parcelle CE 304, d'une superficie de 1442 m², à la société LINKCITY, au prix de 75€ /m², pour la construction d'une résidence ;
2. D'autoriser l'acquéreur à effectuer les études de sol et investigations environnementales et à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols, préalablement à la signature de l'acte de vente ;
3. D'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le Cahier des Charges de Cession de Terrain, l'avant contrat, l'acte correspondant, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par Mme FELIX, en l'absence de Mme BAUDOIN :

3. Extension de l'éclairage public de la rue de France ZAC CESAR – Le SUBDRAY par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18)

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'accepter les plans de financement prévisionnels des travaux d'extension et de rénovation de l'éclairage public de la rue de France dans la ZAC du CESAR sur la commune du Subdray proposés par le SDE18, pour un montant estimé de 13 338,03 € H.T., la participation de l'Agglomération étant fixée à 50% de ce montant, soit 6 669,01 € H.T.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par M. DUPERAT : Eaux pluviales, rivières, GEMAPI

4. Convention relative au transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage d'une réhabilitation de réseau d'eaux pluviales dans la traversée de Givaudins

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver la convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de la sécurisation de la traversée de Givaudins,
2. D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec la commune de Plaimpied-Givaudin, ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance la séance à 18 H 20.

BOURGES, le

2 5 SEP. 2024

Secrétaire de séance

Christine CHEZE-DHO
Membre du Bureau

La Présidente

Irène FELIX

